

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

311
DECRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0043/AN
DU 25 OCTOBRE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0043/AN du 25 octobre 2019, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger «PIDACC»), signé le 23 avril 2019, pour un montant de 7.500.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P-Z1-C00-067 / N° DU PRET : 2100150041243.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 DEC 2019


Prof. ALPHA CONDE